



## Abandon de chantier

-----  
Par malinoise

Bonjour,

Suite à un sinistre sur ma piscine j'ai demandé à un pisciniste de faire les travaux : changement du liner, des skimmers et la relise en fonctionnement cela en septembre 2023. Il m'a fait acquérir le matériel, pas de souci pour moi. Il n'a pas pu exécuter les travaux avant mai 2024. Il venait travailler quelques heures chez moi et repartait sur d'autres chantiers. Je lui ai réglé les 2 factures à sa demande sans aucun souci. J'ai été obligé de le refaire venir dans les 8 jours après règlement car la pompe s'amorçait en prenant beaucoup d'air. Il est venu sous mon insistance un milieu d'après midi et malheureusement il s'est emporté de colère car son aspirateur a grillé et que cette panne l'ennuyait. Sous le coup de la colère il a laissé le skimmer à l'air libre et les graviers sur le côté de la piscine et les margelles non fixées: il a abandonné le chantier, il est parti avec un début de violence /colère. Je lui ai envoyé un mail, il y a 8 jours, lui demandant de faire les réparations nécessaires. Pas de réponse. J'ai besoin de la piscine pour faire de la rééducation. Je ne sais quoi faire: lettre en AR, constat d'huissier? tribunal? Merci de m'aiguiller dans le bon sens. Cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Commencez par un courrier RAR de mise en demeure.

MAis avez-vous signé un devis ?

-----  
Par malinoise

Bonsoir,

Cet artisan nous a fait parvenir un devis en février 2023 qui nous convenait, on a rien signé, on a fait confiance. Il a ensuite fait la démarche de nous commander tout ce qu'il fallait que l'on a réglé directement au magasin spécialisé. Nous lui avons réglé 2 factures selon l'avancement des travaux, le montant un peu supérieur au devis initial, nous n'avons pas rechigné. Par contre, il ne nous a pas fourni l'attestation d'assurance professionnelle. Je lui redemandé lors de mon dernier mail. Il nous ignore. On reste avec la pompe qui brasse des bulles d'air, elle ne peut fonctionner longtemps comme cela, on ignore si cela vient du skimmer que le pisciniste à changer. Skimmer installer et fixé avec de la colle ce qui a mis le pisciniste en colère que pour 2/3 bulles fallait faire avec et qu'il ne reviendrait plus. On a 70 ans passé et on a trop fait confiance. Donc, je fais une lettre de mise en demeure en AR? Merci d'accorder du temps à nous répondre. Cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

Vous avez été négligent : sans devis signé, il n'y a que la bonne volonté de chacun pour aboutir.

Et surtout sans assurance, vous allez avoir du mal.

Tentez l'injonction de faire ou encore une conciliation.

-----  
Par malinoise

Merci de vos réponses. Cordialement.